

## Compte Rendu de la Commission Quantitative

16 mars 2023 – Cléon d'Andran

---

### Ordre du jour

1. Introduction
2. Rappel du contexte global
3. Bilan PGRE : Usages et volumes prélevables
4. Temps d'échange
5. Bilan PGRE : Actions PGRE et suivi milieux
6. Suite du travail et objectifs

---

La présentation est fournie au travers du lien de téléchargement présent dans le mail.

M. Palluel remercie les membres présents à cette réunion.

### 1. Introduction

La présentation est fournie au travers du lien de téléchargement présent dans le mail. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le chargé de mission au 04 75 90 26 36.

En 2013, l'Agence de l'Eau a décliné une étude volume prélevable sur le territoire du bassin Roubion Jabron. Cette étude a déterminé les volumes prélevables sur notre territoire et la part du volume destinée au milieu aquatique (retranscrit au travers des Débit d'Objectif Etiage).

L'étude a conclu à un besoin de réduction des volumes prélevés sur les milieux aquatiques superficiels (rivières et sources) et un gel des prélèvements sur les ressources souterraines.

Par la suite, les résultats de cette étude ont été notifiés au travers du PGRE Roubion Jabron en 2015. Ce document rédigé par la DTT en 2015 reprend les conclusions de l'Etude Volume Prélevable (EVP) et liste plusieurs actions afin d'aboutir aux objectifs de réduction des prélèvements.

Ainsi, après plusieurs années de mise en œuvre, il était temps de réaliser le bilan de ce PGRE en utilisant une chronique d'analyse des prélèvements longue allant de 2008 à 2020. Le syndicat a engagé les prémices de ce bilan en 2020 et début 2022 le traitement de l'ensemble des données de

prélèvements a été initié par une stagiaire en master. Après la période d'étiage exceptionnelle de 2022, il était urgent de réunir cette commission gestion quantitative afin de partager les résultats de ce bilan.

C'est la première fois que cette commission se réunit. C'est une émanation du comité de rivière et le rôle de cette commission va être de suivre le bilan PGRE, et de valider le rapport bilan. Par la suite c'est au sein de cette commission et de groupes de travail réduit que les réflexions débiteront pour élaborer un futur Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin Roubion Jabron.

## 2. Rappel du contexte global

L'élément essentiel à retenir est, particularité de notre territoire, que naturellement les cours d'eau de notre bassin versant sont contraignants. C'est-à-dire que l'hydrologie non influencée de nos cours d'eau est inférieure à la valeur du débit biologique. Ainsi une conclusion stricte aurait pu être une impossibilité de prélever sur les milieux superficiels étant donné que naturellement ils sont contraignants pour la vie aquatique.

Néanmoins, c'est un compromis obligatoire qu'il était nécessaire de faire, il a ainsi été fixé des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE). Ceux sont des valeurs de débit à atteindre, afin de respecter l'équilibre quantitatif de notre ressource en eau. Ces DOE sont en soi la part du volume d'eau destinée au milieu naturel chaque année à l'étiage.

L'objectif final dans le suivi de cette gestion quantitative sera de respecter **8 années sur 10** les valeurs de DOE aux quatre stations de notre bassin versant. C'est ce qu'il sera vérifié en fin de présentation.

## 3. Bilan PGRE : Usages et volumes prélevables

La Chambre d'Agriculture indique que l'intégralité des prélèvements agricole ne sont pas fait sur la période d'étiage et qu'également les volumes prélevés en eau souterraine connu de l'OUGC sont supérieurs aux volumes affichés dans le rapport.

→ Le chargé de mission indique que les ratios utilisés ont été ceux donnés par la Chambre d'Agriculture. De l'ordre de 100% du prélèvement pour la partie aval du bassin et de 95% pour la partie amont.

En l'état actuel du diagnostic, ceux sont les données de la BD redevance de l'Agence de l'Eau qui ont été utilisées. Par la suite et pour le suivi annuel des volumes prélevés sur le bassin Roubion-Jabron, il pourrait être envisageable d'utiliser les données de l'OUGC pour un suivi plus fins des prélèvements.

A la lecture du rapport et des échanges lors de la présentation, la Chambre d'Agriculture fait remarquer que les prélèvements domestiques ainsi que les canaux domestiques, non autorisés, ne sont pas comptabilisés.

→ Effectivement, ces volumes ne sont pas inclus dans les totaux. Au cours de l'EVP de 2013, une estimation de ces volumes donnait une moyenne de prélèvement à l'étiage à hauteur de 110 Mm<sup>3</sup>.

Aussi, la connaissance des canaux privés va en s'améliorant suite au diagnostic des ouvrages sur le territoire par le SMBRJ au sein du volet continuité écologique.

Loïc Morel, Président du Scot Vallée de la Drôme Aval, précise que le ratio de 40% à l'étiage pour les volumes AEP n'est pas toujours exact du fait de la présence d'infrastructure de tourisme.

→ C'est exact, et cela se confirme pour quelques communes. Ce ratio n'est utilisé que si les données réelles ne sont pas récupérables.

L'Agence de l'eau rajoute que pour les eaux souterraines ce sont les alluvions du Roubion-Jabron qui sont fragiles et c'est véritablement sur cette masse d'eau que le gel est préconisé.

Pour vérifier ce gel, il faudra analyser les prélèvements sur une chronique de temps encore plus longue en prenant les années antérieures à 2008 et grâce au suivi annuelle après 2020.

#### **Conclusion intermédiaire sur l'évolution des prélèvements et le respect des volumes prélevables**

- Sur la chronique 08-20, le volume prélevable superficiel **a été respecté 3 fois** en 2009, 2017 et 2020. Suite à la fermeture des prises d'eau, ce volume prélevable devrait être respecté plus régulièrement.

- L'analyse des données montre que le volume prélevable souterrain (800 Mm<sup>3</sup>) **est respecté** sur la chronique 08-20. Néanmoins, l'objectif de gel des prélèvements sur la nappe des alluvions Roubion-Jabron nécessitera l'analyse des prélèvements sur une chronique de temps encore plus longue en prenant les années antérieures à 2008 et grâce au suivi annuelle après 2020.

- Usage AEP : En moyenne, sur la chronique, les volumes de prélèvements sont stables dans le milieu superficiel (1 321 Mm<sup>3</sup> à l'étiage). Concernant les volumes souterrains, on peut constater une augmentation des prélèvements à partir de l'année 2015 qui sollicite surtout la nappe des alluvions Roubion-Jabron.

- Usage Agricole : Sur la chronique, les volumes de prélèvements en souterrain sont stables et à hauteur de 182 Mm<sup>3</sup> à l'étiage en moyenne. Dans une moindre mesure que l'AEP, on constate une augmentation des prélèvements à partir de l'année 2015 qui sollicite surtout la nappe.

Concernant les prélèvements en superficiel, sur la chronique d'analyse 08-20, la consommation en eau est relativement homogène jusqu'en 2016. A partir de 2016, les prélèvements baissent jusqu'à atteindre la plus faible valeur en 2020 suite à la fermeture successive des canaux.

#### **4. Temps d'échange**

La Chambre d'Agriculture revient sur la baisse des volumes de prélèvements agricoles par rapport aux données de l'EVP. Effectivement elle est due au basculement des prélèvements sur le réseau d'irrigation du Rhône mais aussi à l'utilisation des outils d'aide à la décision pour irriguer au plus juste et, c'est dernière année, à l'implantations de lavandes.

#### **5. Bilan PGRE : Actions PGRE et suivi milieux**

Pour le suivi milieu, en plus de l'indice Tx30 (nb de Jours/an >30°C), on pourrait également ajouter le nombre de jours cumulés sans eau.

→ Dans la suite du rapport, les interventions sur la régularisation de la fermeture des canaux seront rajoutés ainsi que des informations sur les données SIESPEA sur le volet AEP.

## Conclusion intermédiaire sur le plan d'action et la réponse des milieux

- L'ensemble des actions prévues au PGRE sont globalement terminées,
- Il faut continuer les efforts sur la performance des réseaux AEP et la déclinaison des plans de réductions de fuites,
- Suivi piézométrique de la nappe Roubion-Jabron → pas assez de données pour émettre une tendance sur la chronique,
- Suivi des Débit d'Objectif d'étiage :
  - Sur le Roubion et Jabron à Montélimar → suite à la dégradation de la station de mesure, il n'est pas possible sur le Jabron de se positionner. Sur le Roubion, en revanche, il est peu probable que le respect du DOE ne dépasse 4 années sur 10. Pour rappel, **l'objectif est d'atteindre 8/10 années.**
  - Roubion à Soyans : Sur la dernière décennie, respect du DOE 6/10 année.
  - Jabron à Souspierre : Sur la dernière décennie, respect du DOE 9/10 année.

## 6. Suite du travail et objectifs

L'Agence de l'eau précise qu'entre un PGRE-2 ou un PTGE, il n'y a pas de grande différence hormis la prise en compte d'une projection avec le changement climatique.

Elle poursuit en indiquant qu'il ne faut pas attendre pour agir, des aides Agences existent pour les économies d'eau et la déconnexion des eaux pluviales des réseaux pour favoriser l'infiltration.

Pour la suite, il y aura besoin de suivre mieux les affluents en tête de bassin car l'EVP montrait déjà un rapport entre volumes prélevés/prélevables non favorable en tête de bassin.

En fin de rencontre, la Chambre d'Agriculture pose la question du devenir du lagunage de Dieulefit et est-ce qu'il pourrait être reconverti en retenue pour l'irrigation ?

→ Le SIEA indique que plusieurs projets sont à l'étude dont du photovoltaïque flottant.

→ L'Agence de l'eau précise que les projets de substitution doivent bien être discutés dans les instances de concertation du PGRE. Les projets ne sont aidés qu'une fois validés dans le PGRE. Elle précise également qu'il faut être vigilant concernant les impacts potentiels sur le bassin de ce type d'aménagement (hydrologie du BV, qualité d'eau...) mais aussi la durabilité (analyse cout/bénéfice + possibilité de remplissage à long terme dans le contexte de changement climatique, risque de mal-adaptation des systèmes agricoles à long terme).

### Les prochaines étapes :

→ Réunion d'une future commission après l'été, où l'objectif sera de valider le rapport bilan du PGRE. Le document sera envoyé en amont de la rencontre.

→ Elaboration du second PGRE avec un regard sur l'influence du changement climatique : déterminer une méthode d'avancement pour aboutir à ce plan d'action et comment définir au mieux les actions les plus pertinentes pour notre territoire.



### Commission Quantitative

Cléon d'Andran, le 16 mars 2023 à 14h00

Nom	Prénom	Structure	Signature
Frey	Sara	CCVD	Excusée
Crozier	Gérard	CCVD – VP SMBRJ	Excusé
Magnanon	Marie-Christine	Ville Montélimar	Excusée
Sivad	Eve	AE-RMC	Excusée
Lesaffre	Nathalie	CD26	Visio
Brely	Jean-Louis	FD Pêche 26	Excusé
TURC JACQ		SIEHR	
FALRE	Eric	Objet de...	
DESPLANCHES	Mathilde	CCVD26 - Chambre agricole	
NONNE	Thierry	Chambre agri 26	
WILD	Aurélie	DDT	
ACHARD	Olivier	Nouveau Agri	
HOLT	Jacques	Mairie d'Espaly	
GAUDIN	Jean-Sébastien	Mairie de Cransac	
CARTIER	Nicolas	OFB 8026	
Pic	Nicolas	SMBRJ	
Loiseau	Eric	SMBRJ	
Bompard	Damien	Mairie Bouvière	

